



\*\*\*\*\*  
**OBJET : RECRUTEMENT DE 2 EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS  
POUR L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016**  
\*\*\*\*\*

Réf. 2016-02 -feuille 1/2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2016  
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

**Présents** : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

**Absents représentés**: Christelle COMBET (pouvoir à Daniel AUDIBERT), Thierry DUFOUR (pouvoir à Chantal MACQUET), Yoan MAZZA (pouvoir à Eric PIERRE)

**Absent** : Jean-Philippe TAVARES

**Secrétaire de séance** : Bénédicte VIVIAN

*Nombre de conseillers en exercice* : 13

*Nombre de conseillers présents* : 9

*Nombre de conseillers ayant pris part au vote* : 12

Rapporteur Daniel AUDIBERT

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements public.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Vu la loi n) 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

Considérant qu'en raison de l'organisation des opérations de recensement de la population 2016 il y a lieu de recruter deux agents recenseurs sur des emplois non permanents

Il est proposé au conseil municipal :

-de décider de recruter 2 agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population 2016 à compter du 21 janvier et jusqu'au 20 février 2016

-d'autoriser l'autorité à recruter 2 vacataires sur les emplois non permanents créés par cette délibération.

-de décider que chaque recenseur percevra un forfait équivalent au smic mensuel brut en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

-de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Collectivité,

-de décider de désigner comme coordonnatrice de l'enquête INSEE à mener, Madame Solange ROLANDO, rédacteur principal en poste dans la collectivité de Nonglard.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



\*\*\*\*\*  
**OBJET : RECRUTEMENT DE 2 EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS  
POUR L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016  
ET DESIGNATION D'UN COORDINATEUR.**  
\*\*\*\*\*

Réf. 2016-02 feuillet 1/2

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 JANVIER 2016**

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Thierry DUFOUR		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 14/01/2016

Fait et délibéré le jour, mois  
Et an que dessus, le 19/01/2016  
Pour extrait conforme

Date d'affichage : 20/01/2016

A Nonglard, le 19/01/2016  
Le Maire,  
Christophe GUITTON

**Acte télétransmis en Préfecture le 20 janvier 2016**